

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Protocole opérationnel relatif à la Prévention et la lutte contre les risques de radicalisation des jeunes et l'accompagnement des familles entre la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône, les Procureurs de la République près des TGI de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Tarascon et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le Protocole opérationnel, joint en annexe au rapport, relatif à la prévention et à la lutte contre les risques de radicalisation des jeunes et l'accompagnement des familles, à conclure, entre la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône, le Procureur de la République près le TGI de Marseille, le Procureur de la République près le TGI d'Aix-en-Provence, le Procureur de la République près le TGI de Tarascon et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée